



CAMEROON INCLUSIVE
AND RESILIENT CITIES
DEVELOPMENT PROJECT

PDVIR

PROJET DE DEVELOPPEMENT
DES VILLES INCLUSIVES
ET RESILIENTES



LA BANQUE MONDIALE
IBRD - IDA

CELLULE DE COORDINATION DU PROJET

CREDIT NUMBER IDA-6132-CM

DECISION N° 2023/04/D/MINHDU/PDVIR/RESCOM/RPM/ARPM/04-2023 DU 20 AVR 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHÉ PASSE APRES DEMANDE DE COTATION RESTREINTE N°00023/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM/02-2023 du 13 JANVIER 2023 POUR LA PRODUCTION DES PLAQUES ET PANNEAUX POUR LE PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES VILLES INCLUSIVES ET RÉILIENTES (PDVIR)

FINANCEMENT : Banque mondiale (IDA)

LE MINISTRE DE L'HABITAT ET DU DEVELOPPEMENT URBAIN,

- Vu La constitution de la République du Cameroun ;
- Vu L'accord de crédit n° 6132-CM du 28 février 2019 conclu entre le Gouvernement de la République du Cameroun et l'Association Internationale de Développement (IDA) ;
- Vu Le décret n° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
- Vu Le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu Le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
- Vu Le décret N°2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Le Décret N° 2013/271 du 05 Aout 2013 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°.2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de Passation des Marchés Publics ;
- Vu La loi de finance n°2020 portant loi de finance pour la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
- Vu L'arrêté N°0164/MINMAP/DU 03 mai 2019 portant création d'une Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès du Projet de Développement des Villes Inclusives et Résilientes (PDVIR) ;
- Vu La circulaire N°001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
- Vu La circulaire n° 20/20/018/C/MINFI du 17/12/2020 portant instructions relatives à l'exécution des lois de finances, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget de l'Etat et des autres entités publiques pour l'exercice 2023 ;
- Vu La décision n°00001/D/MINHDU/SG/PDVIR/RPM/ARPM DU 18 octobre 2019 portant constatation de la Commission Spéciale de Passation des Marchés (CSPM) auprès du PDVIR ;
- Vu La Demande de Cotation Restreinte N°00023/DC/MINHDU/PDVIR/CSPM/02-2023 du 13 janvier 2023 ;
- Vu Le procès-verbal d'ouverture et d'analyse des offres par la CSPM en date du 21 mars 2023 ;
- Vu La proposition d'attribution de la CSPM en date du 21 mars 2023.

DECIDE :

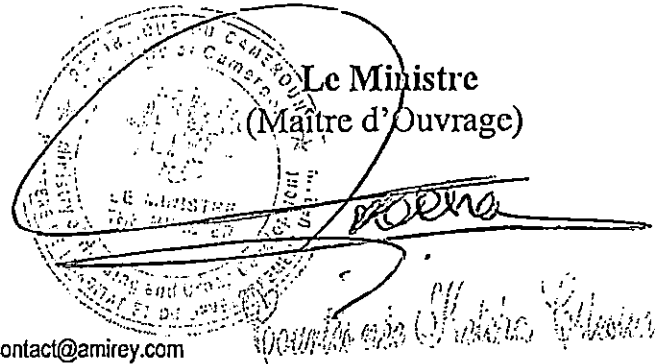
Article 1^{er}– Le soumissionnaire ci-après cité est retenu comme adjudicataire du marché relatif à la Demande de Cotation Restreinte susmentionnée :

Soumissionnaire	Montants	Délai D'exécution
ENTREPRISE AMIREY, Tél : 699 54 64 19 Douala, Email : contact@amirey.com	<ul style="list-style-type: none"> o Montant Hors TVA : 4 158 150 (quatre millions cent cinquante huit mille cent cinquante)FCFA et o Montant TTC de 4 958 594 (quatre millions neuf cent cinquante huit mille cinq cent quatre vingt quatorze)FCFA. 	Quarante (40) jours.

Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le 10 AVR 2023

Le Ministre
(Maître d'Ouvrage)



Ampliations :

- ARMP
- MINMAP
- CCP/PDVIR
- CSPM/PDVIR
- ENTREPRISE AMIREY, Tél : 699 54 64 19 Douala, Email : contact@amirey.com